

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 7 octobre 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 41<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 ARCHAEA – Énergir – *Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable / DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ RELATIVEMENT AU GNR ARCHAE*  
N/D : 1001-106-A**

Chère consœur

Par la présente et conformément à la décision procédurale [D-2022-104](#) rendue par la Régie le 19 août dernier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa Preuve relativement au contrat d'achat et de vente de GNR ARCHAEA.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

*(s) Franklin S. Gertler*

---

*Me Franklin S. Gertler, avocat*

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montréal (Québec) H2Y 2W8

Tél : (514) 798-1988 / Fax : (514) 798-1986

@ : [franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)

FSG/bz

p.j. Preuve du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)

Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir

Dossiers réglementaires Énergir

Jean-Pierre Finet analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROÉÉ